

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et
de l'emploi

NOR :ECEQ0774394S

Décision n° 07.00.110.005.0 du 20 décembre 2007

désignant un organisme pour deux modules d'évaluation de la conformité de certains instruments
de mesure

La ministre de l'économie, des finances et d'emploi,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de
mesure ;

Vu le décret n° 2006-447 du 12 avril 2006 relatif à la mise sur le marché et à la mise en
service de certains instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines
dispositions du décret n° 2001-3876 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de
mesure ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2006 modifié fixant les modalités d'application du décret n° 2006-
447 du 12 avril 2006 relatif à la mise sur le marché et à la mise en service de certains instruments
de mesure, notamment son titre V et ses annexes F, F1, MI-06 ;

Vu la demande de la société Mesure et Services en date du 6 novembre 2007,

Décide :

Article 1er

La société Mesure et Services, 419 boulevard de la République, 13300 SALON-DE-
PROVENCE, est désignée pour effectuer les tâches relatives à l'évaluation de la conformité des
instruments de mesure prévues par le décret du 12 avril 2006 susvisé comme indiqué ci-après :

Instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs :

- module F pour tous les instruments ;
- module F1 pour les instruments mécaniques.

Article 2

La directrice de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française et notifiée à la Commission européenne et aux autres Etats membres de l'Union européenne.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

Original signé

Jacques LELOUP